



## FLASH SOCIAL

Février 2016

### PARIS

120 avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
Tél. : 01 42 67 79 78  
Fax. : 01 42 67 98 36

### NANCY

165 bd d'Haussonville  
CS 34 120  
54041 Nancy Cedex  
Tél. : 03 83 27 21 35  
Fax. : 03 83 90 33 30

### ÉPINAL

7 rue Roland Thiéry  
88000 Epinal  
Tél. : 03 29 81 89 89  
Fax. : 03 29 81 89 88

### METZ

2/4 rue François de Curel  
57000 METZ  
Tél. : 03 87 74 24 54  
Fax. : 03 87 36 71 98

## I - LOIS ET REGLEMENTATIONS

### Loi Macron du 6/08/2015 (suite)

- Décret du 28/01/2016 sur les obligations d'emploi de travailleurs handicapés (OETH).
- ➔ Modalités et limites de nouveaux modes d'acquittement de cette obligation, notamment par sous-traitance auprès de travailleurs indépendants handicapés (LS 2/02/2016).
- Arrêtés du 6/02/16 sur la liste des zones touristiques internationales.

**Une nouvelle aide temporaire à l'embauche pour les PME et pour les entreprises de moins de 250 salariés** qui embauchent un salarié sont la rémunération n'excède pas 1,3 smic entre les 18/01 et 31/12/2016 (Décret n° 2016-40 du 26/01/2016).

- ➔ L'aide est de 4000 € maximum sur deux ans.

### Déclaration de détachement

- Les modalités de la déclaration que le donneur d'ordre doit faire auprès de l'inspecteur du travail en cas de carence du prestataire sont fixées par décret du 19/01/2016.

### Loi Rebsamen du 17/08/2015 concernant le Compte Pénibilité

- Les décrets et arrêtés des 29 et 30/12/2015 apportent des mesures de simplification de l'obligation en vigueur depuis le 1/01/2015
- ✓ Notamment en reportant au 1/07/2016 l'analyse des six derniers facteurs de risques (dossier LS 12/...).

### Loi Rebsamen

- Les décrets relatifs à la possibilité d'une DUP nouvelle sont reportés à Février/Mars.

### Représentativité patronale ?

Le Conseil Constitutionnel estime que le critère du nombre d'entreprises adhérentes est conforme à la Constitution (*Conseil Constitutionnel 3/02/2016 519 QP*).

### Loi Rebsamen et consultation obligatoire du CE sur « les orientations stratégiques de l'entreprise »

- Cette nouvelle obligation introduite par la loi relative à la sécurisation du 14/06/2013 a été reprise par la loi Rebsamen du 16/08/2015 sans préciser à quel moment de l'année la consultation doit se faire.
- Il semble que parmi les 3 grands paquets de négociations prévus par la loi Rebsamen l'efficacité devrait la situer à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.
- ➔ Pour rappel : C'est le 1<sup>er</sup> cas où une loi prévoit un cofinancement d'une expertise demandée par le CE. En l'espèce le CE doit contribuer à 20% de coût de l'expertise, dans la limite du 1/3 de son budget de fonctionnement.

La loi santé a été publiée le 27/01/2016 après avoir subi plusieurs corrections par le Conseil Constitutionnel

- ✓ notamment la mise en place du tiers-payant est généralisée au 1/07/2016, mais seulement pour la part à la charge de la SS, et non pas des mutuelles.

La loi de financement de SS pour 2016 et un décret du 30/12/2015 définissent les conditions de versement par l'employeur d'un « chèque santé ».

### Portage salarial

- Un décret du 30/12/2015 définit les modalités de la déclaration préalable pour exercer cette activité.

### Rapport de Catherine Barbaroux pour dynamiser l'entrepreneuriat individuel

- En particulier, il préconise une révision des qualifications professionnelles nécessaires pour exercer certaines activités.

### Licenciement économique et reclassement à l'étranger

- Un décret du 31/12/2015 simplifié et précise les obligations de l'employeur.

### Licenciement économique et critères d'ordre des licenciements

- Un décret du 10/12/2015 permet de définir les critères dans un périmètre inférieur à celui de l'entreprise, mais au moins égal aux zones d'emploi de l'INSEE.

### Nouvelles mesures de simplifications présentées le 3/02, parmi celles-ci :

- Favoriser l'embauche :
  - ✓ Avec un simulateur du coût d'une embauche,
  - ✓ Alléger la procédure de reconnaissance d'un handicap,
  - ✓ Développer le titre emploi service (TESA) au profit des jeunes entreprises innovantes (JEI).
- Dématérialiser certaines formalités
  - ✓ Demande d'homologation d'une rupture conventionnelle,
  - ✓ Déclaration de détachement
 (*LS 5/02/2016*).

### L'indemnité supplémentaire des volontaires internationaux

est revalorisée au 1/01/2016 (*arrêté du 29/12/2015*)

- Elle varie de 731,03 € à 3681,64 € selon les pays.

### Proposition de loi déposée le 14/02/2016 par Benoît Hamon

pour faire reconnaître le burn out en maladie professionnelle sans atteindre le taux minimum d'incapacité permanente de 25% actuellement requis pour la reconnaissance d'une pathologie psychique en maladie professionnelle.

## **II – RELATIONS COLLECTIVES**

Darty Paris IDF a conclu le 27/01/2016 un accord, à l'unanimité, pour aménager le travail de nuit/soirée et le dimanche (*2015 (LS 5/02/2016)*).

Le Groupe Etam avait, lui aussi, conclu le 30/10/2015 un accord unanime (*2015 (LS 2/02/2016)*).

Un rejet de candidature au plan de départ volontaire s'il est injustifié doit être indemnisé sur les bases des indemnités prévues par le plan... et même si le salarié avait finalement démissionné (*2015 (LS 12/01/2016)*).

Deux militants de la CGT Energie pénalement condamnés pour entrave à la liberté du travail par le Tribunal Correctionnel de Paris le 12/01/2016 à 1000 € avec sursis pour une action syndicale violente en 2008.

Une première : 8 salariés de Goodyear ont été condamnés le 12/01/2016 par le Tribunal d'Amiens à 9 mois de prison ferme.

### **L'expert du CE peut demander à accéder aux orientations stratégiques du groupe**

- Telle est la décision de la Cour d'Appel de Lyon le 8/01/2016 dès lors qu'il apparaît que c'est le groupe qui arrête lui-même les orientations stratégiques de sa filiale dépourvue d'autonomie réelle (*CA Lyon – Chambre sociale 8/01/2016 n° 19/09041*).

### **Délit d'entrave**

- La peine d'emprisonnement a été supprimée par la loi Macron du 6/08/2015.
- Cette disposition s'applique aux infractions commises avant la loi mais n'ayant pas encore donné lieu à une condamnation définitive.
- C'est le principe de l'application rétroactive d'une loi lorsque les condamnations sont moins sévères que les dispositions anciennes (*Cass.crim 26/01/2016 n° 13-82.158*).

**L'indemnité pour violation du statut protecteur** est plafonnée à 30 mois (*Cass.soc 3/02/2016 n° 14-17.000*).

**L'omission de l'un des mandats détenus par un salarié**, dans la demande d'autorisation de son licenciement, ne permet pas de solliciter l'annulation du licenciement et l'indemnisation (plafonnée à 30 mois). Mais il peut demander l'annulation de l'autorisation et seulement l'indemnisation de son salaire perdu entre son licenciement et le délai de 2 mois suivant la notification de l'annulation.

### **Fiches secrètes d'évaluation à France Télévision**

- 200 salariés ont saisi le CPH le 13/01/2016 pour avoir accès à ces fiches.

## **III – RELATIONS INDIVIDUELLES**

### **Requalification d'un CDD en CDI**

- Les indemnités compensatrices de préavis et de congés payés ont un caractère salarial et donc soumises à la prescription des salaires (*Cass.soc 16/12/2015 n° 14-15.999*).
- L'indemnité de précarité lui reste acquise (*Cass.soc 13/01/2016 n° 14-16.000*).
- **La responsabilité solidaire du donneur d'ordre** en cas de défaillance de son sous-traitant pour héberger les salariés de manière décente est jugée conforme à la constitution (*Conseil Constitutionnel du 22/01/2016 n° 2015-517 QPC*).

### **Licenciement disciplinaire/Entretien préalable**

- L'employeur ne peut se faire assister par plusieurs membres de l'encadrement et/ou du personnel, ce qui transforme l'entretien en enquête d'un jury (*Cass.soc 26/01/2016 n° 14-21.346*).

### **Résiliation judiciaire**

- La date d'effet ne peut être antérieure à la date du jugement que si le contrat a déjà été effectivement rompu (*Cass.soc 20/01/2016 n° 14-10134*).

### **Congés payés**

- La renonciation du salarié aux jours de fractionnement doit être expresse et ne peut résulter d'une note de service (*Cass.soc 13/01/2016 n° 14-13.615*).

### **Inaptitude à tout emploi** (art L 1226-2 Code du Travail)

- L'employeur n'est pas dispensé de l'obligation de reclassement, il doit au besoin solliciter le médecin du travail pour rechercher d'autres possibilités (mutation/aménagement du temps de travail) (*Cass.soc 13/01/2016 n° 15-20.822*).

**L'employeur n'a pas accès à la messagerie personnelle d'un salarié** et ne peut donc produire devant le CPH un courriel en provenant..... (*Cass.soc 26/01/2016 n° 14-15.360*).

**Les salariés de Bosch ont obtenu réparation pour préjudice d'anxiété** devant le CPH de Bobigny le 28/01/2016 pour avoir été exposés à l'amiante dans les années 1990. Ils recevront 5000 € de dommages-intérêts.

**La période de protection de 4 mois d'une salariée après congé maternité** n'est pas prolongée du délai nécessaire à obtenir la visite de reprise (*Cass.soc 15/12/2015 n° 14-15.280*).

**La requalification d'un CDD en CDI** peut non seulement justifier la condamnation de l'entreprise pour licenciement abusif, mais aussi au remboursement des allocations chômage versées au salarié, et ce par le même juge (dès lors que l'entreprise de plus de 10 salariés et le licencié ait plus de deux ans d'ancienneté (*Cass.soc 18/11/2015 n° 14-16.437*).

**Un rapport d'audit peut constituer un élément de preuve recevable**, même si le salarié n'a pas été informé de sa réalisation... mais a participé à sa réalisation (*Cass.soc 26/01/2016 n° 14-19.002*).

**Le licenciement qui n'est pas suivi d'un remplacement** est dépourvu de cause réelle et sérieuse (DI) mais ne peut être nul que s'il est fondé sur une discrimination (santé) (*Cass.soc 27/01/2016 n° 14-10.084 – Confirmation de Cass.soc 14/12/2005 n° 04-41.787*).

**Récupérer dans la poubelle des données périmées n'est pas voler** (*Cass.crim 15/12/2015 n° 14-84.906*).

Jacques BROUILLET  
Cabinet ACD  
Avocat au barreau de Paris  
[j.brouillet@acd.fr](mailto:j.brouillet@acd.fr)

